

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue à Paris le 10 mai 2016, sous la présidence de Laurent MAHIEU, la Commission des titres d'ingénieur a :

- adopté le procès-verbal, le relevé de conclusions, ainsi que les avis et décisions relatifs à de la séance plénière des 12 et 13 avril 2016.
- approuvé, sur proposition d'Agnès SMITH et Delphin RIVIERE, diverses modifications dans la programmation et la composition d'équipes de missions d'audit de la campagne 2016-2017.

La Commission a également pris connaissance de différentes informations relatives à son prochain renouvellement partiel ainsi qu'au changement de siège prévu dans le courant du second semestre de l'année en cours.

Puis, la Commission a donné des avis et pris une décision :

1/ Suivi périodique du Nord-Est – Académie de Lille (habilitation à compter de la rentrée 2016)

Université Lille-I

- École polytechnique universitaire de Lille (Polytech Lille)

Avis favorable au renouvellement, pour la durée maximale de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2016, de l'accréditation de l'Université Lille-I à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I*, dans les 4 spécialités – *Agroalimentaire – Instrumentation (nouvel intitulé en remplacement d'Instrumentation scientifique) – Matériaux – Mécanique*

en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I*, dans les 3 spécialités – *Génie civil – Informatique et mathématiques appliquées (nouvel intitulé en remplacement de Génie informatique et statistique), – Génie électrique et informatique industrielle (nouvel intitulé en remplacement d'Informatique, microélectronique, automatique),*

en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I*, spécialité *Génie industriel (nouvel intitulé en remplacement de Production)*, en partenariat avec l'ITII Nord-Pas de Calais,

en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

(AVIS N° 2016/05-01)

École centrale de Lille (Centrale Lille)

Avis favorable au renouvellement, pour la durée maximale de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2016, de l'accréditation de l'École centrale de Lille à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École centrale de Lille*,

en formation initiale sous le seul statut d'étudiant, le renouvellement par la voie de la formation continue n'ayant pas été sollicité

- *Ingénieur diplômé de l'École centrale de Lille*, spécialité *Génie industriel et entrepreneurial*,

en formation initiale sous statut d'étudiant.

- *Ingénieur diplômé de l'École centrale de Lille*, spécialité *Génie informatique et industriel*,

en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti.

(formation sur le site de Lens)

L'établissement devra transmettre, en mai 2019, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur le suivi des recommandations.

(AVIS N° 2016/05-02)

École nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT)

Avis favorable au renouvellement, pour la durée maximale de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2016, de l'accréditation de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles*,
en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

L'établissement devra transmettre, en mai 2019, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du Greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur le suivi des recommandations et la mise en place du nouveau cursus.

(AVIS N° 2016/05-03)

Groupe HEI-ISA-ISEN

- École des hautes études d'ingénieur (HEI)

Décision de renouvellement, pour la durée restreinte de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2016, de l'habilitation du Groupe HEI-ISA-ISEN à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur du Groupe HEI-ISA-ISEN*,
en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue

- Institut supérieur d'agriculture (ISA)

Décision de renouvellement, pour la durée restreinte de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2016, de l'habilitation du Groupe HEI-ISA-ISEN à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille du Groupe HEI-ISA-ISEN*,
en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille du Groupe HEI-ISA-ISEN, spécialité Paysage (nouvel intitulé en remplacement d'Aménagement paysager de l'espace)(fin du partenariat avec l'UNEP) (formation sur les sites d'Antibes et Lille)*

en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

- Institut supérieur d'électronique et du numérique (ISEN Lille)

Décision de renouvellement, pour la durée restreinte de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2016, de l'habilitation du Groupe HEI-ISA-ISEN à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'électronique et du numérique de Lille du Groupe HEI-ISA-ISEN*,
en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti.

(DECISION N° 2016/05-04)

2/ Développement de l'apprentissage

Groupe HEI-ISA-ISEN

- École des hautes études d'ingénieur (HEI)

Décision favorable, pour la durée restreinte de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2016, à la préparation, dans le cadre de l'apprentissage, du titre d'*ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur du Groupe HEI-ISA-ISEN* dans un nouveau domaine de professionnalisation consacré à l'énergie et aux systèmes électriques.

(site de Lille)

Décision défavorable, dans l'état actuel du dossier, à la préparation, dans le cadre de l'apprentissage, du titre d'*ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur du Groupe HEI-ISA-ISEN* dans un nouveau domaine de professionnalisation consacré à l'ingénierie cosmétique et industrielle.

(site de Chateauroux)

(DECISION N° 2016/05-04)